

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA SESSION RÉGULIÈRE  
TENUE LE 4 JUILLET 2022 À 19h30**

Procès-verbal de la session régulière du conseil Municipal, tenue le 4 juillet 2022 à 19h30 à la salle municipale, sise au 1028, rang de l'Église à Saint-Eugène.

Monsieur le Maire Gilles Beaugard préside l'Assemblée et les conseillers suivants sont **présents**:

Siège #1	Marc Antoine Leduc	Siège #2	Yannick St-Onge
Siège #3	Dominic Turcotte	Siège #4	Albert Lacroix
Siège # 5	Louiselle Trottier	Siège #6	Norman Heppell

Tous formants quorum.

La Directrice générale / greffière-trésorière, Maryse Desbiens est aussi présente à cette séance.

**1- BIENVENUE**

Il est 19h30, le Maire Gilles Beaugard souhaite la bienvenue aux personnes présente à cette séance et déclare l'assemblée ouverte.

123-22

**2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil.

Il est proposé par Marc Antoine Leduc, appuyé par Dominic Turcotte et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en déposé et en laissant l'item varia ouvert.

**Ordre du jour**

- 1) Bienvenue;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Adoption du procès-verbal du 6 juin 2022;
- 4) Dépôt des rapports;
- 5) Dépôt et adoption des comptes;
- 6) Autoriser l'achat de banque d'heure avec Infotech au montant de 1120.00 \$ pour 14 heures;
- 7) Adoption de la politique pour un conseil sans papier;
- 8) Résolution pour demander à la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham l'autorisation auprès notre Directeur d'incendie d'intervenir sur notre territoire lors d'une entraide sans quoi les frais qu'elle nous chargera ne sera pas payé;
- 9) Autoriser l'installation d'une prise de courant à l'extérieur de la caserne pour brancher le camion des Premiers Répondants au montant d'environ 1000\$;
- 10) Autoriser une formation au montant de 200\$ sur les MAJ pour les premiers répondants;
- 11) Résultat des soumissions pour le déneigement;
- 12) Adoption du 1er projet de règlement # 556; interdiction de camionnage dans le PU;
- 13) Adoption du Procès-verbal du CCU du 22 juin dernier;
- 14) Dérogation mineure 1430, rang Brodeur, lot 5 465 954;
- 15) Dérogation mineure 996, rang 11, lot 6 044 999;
- 16) Mandat techni-consultant projet PRACIM pour 7950.00 \$ et PAVL de 8950.00\$;
- 17) Autoriser l'envoi d'un constat d'infraction et prendre les procédures pour faire appliquer le règlement de nuisance du dossier # 6572 03 3829
- 18) Autoriser le montant de pour la conception du Boisé Saint-Eugène à la Salle municipale;
- 19) PÉRIODE DE QUESTIONS
- 20) Correspondances
- 21) Varia

22) Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

124-22

3- **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUIN 2022**

Il est proposé par Albert Lacroix, appuyé par Louiselle Trottier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal du 6 juin 2022 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

ADOPTÉ

4- **DÉPÔT DES RAPPORTS**

Les rapports suivants ont été déposés et classés au mérite:

-	Rapport des Pompiers volontaires :	sorties	1 063.77 \$
-		travaux caserne :	582.55 \$
-		Pratique :	273.00 \$
-	Rapport des Premiers Répondants :	7 sorties et 1 pratique	1 015.00 \$

125-22

5- **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Albert Lacroix, appuyé par Marc Antoine Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les comptes courants à payer figurant sur les listes en annexe et d'en autoriser le paiement.

**JUIN 2022**

Factures incompressibles acquittées	34 264.01 \$
Factures déjà approuvées par résolution	138 256.34 \$
Remboursement :	100.00 \$

**TOTAL :** **172 620.35 \$**

Liste des factures à approuver	9 562.18 \$
Rémunérations, déplacements et remb. :	19 279.10 \$

ADOPTÉ

126-22

6- **ACHAT DE BANQUE D'HEURES AVEC INFOTECH**

**Considérant que** le fournisseur de notre logiciel municipal Infotech offre à moindre coût une banque d'heure;

**Considérant que** le tarif horaire régulier est de 140.00\$ de l'heure;

**Considérant que** le coût horaire pour une banque de 14 heures revient à 80.00\$ de l'heure;

**Considérant que** cette banque d'heures peut être utilisée pour formation, service comptables, mise à jour du rôle, assistance lors des élections municipales, compte de taxes annuelles;

En conséquence,

Il est proposé par Dominic Turcotte

Il est secondé par Yannick St-Onge

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter une banque de 14 heures au coût de 1120.00\$ plus les taxes applicables auprès de notre fournisseur Infotech

**ADOPTÉ**

**127-22                    7-                    ADOPTION DE LA POLITIQUE POUR UN CONSEIL SANS PAPIER**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis le mois de janvier 2022 le conseil municipal a éliminé, autant que possible, l'utilisation de documents papier lors des réunions du Conseil municipal afin de diminuer le volume d'impression de papier

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'adopter une politique afin de prévoir les règles encadrant le conseil sans papier et l'utilisation du matériel informatique à cette fin;

**CONSIDÉRANT QU'**une plateforme a été mise en place pour la gestion des documents numériques pertinents au déroulement des séances du conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** les informations et fichiers pertinents aux séances du conseil seront enregistrés électroniquement sur mon disque, Microsoft de sorte qu'ils puissent être consultés par tout utilisateur désigné, à tout moment;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité peut mettre à la disposition des membres du conseil et certains fonctionnaires le matériel informatique nécessaire pour leur permettre d'avoir accès aux documents en mode numérique lors des séances du conseil et ainsi éviter l'impression de papier;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque utilisateur de la plateforme devra protéger son accès par un mot de passe et s'engager à en préserver la confidentialité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Marc Antoine Leduc

Il est appuyé par Louiselle Trottier

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la politique pour un conseil sans papier présenté par la Directrice générale / greffière-trésorière.

**ADOPTÉ**

**128-22                    8-                    DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR D'INCENDIE POUR ENTRAIDE**

**CONSIDÉRANT QUE** le service d'incendie de la municipalité de Saint-Germain de Grantham est sorti pour une intervention le 20 juin dernier suite à un appel de CAUCA leur informant qu'il y avait un feu de résidence dans leur municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le service d'incendie a sorti et n'a pas vu de fumée sur leur territoire et que le directeur a décidé de continuer dans notre municipalité jusqu'au bout et sur le chemin du retour il a remarqué un feu de branche sur notre territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur d'incendie de la Municipalité de Saint-Germain de Grantham n'a pas appelé notre directeur pour l'informer et qu'il nous a envoyé une facture totalisant 2 364.68 \$.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Albert Lacroix

Il est appuyé par Yannick St-Onge

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham l'autorisation auprès notre Directeur d'incendie avant d'intervenir sur notre territoire

lors d'une entraide sans quoi les frais que la municipalité de Saint-Germain nous facturera ne sera pas payé.

ADOPTÉ

**129-22 9- INSTALLATION D'UNE PRISE DE COURANT À LA CASERNE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a engagé le Groupe GPI pour visiter les immeubles de notre municipalité pour l'année 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** la caserne a été visitée et qu'il recommande d'installer une prise de courant pour brancher le camion des Premiers Répondants

Il est proposé par Dominic Turcotte  
Il est appuyé par Yannick St-Onge

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'installation d'une prise de courant à l'extérieur de la caserne pour y brancher le camion des Premiers Répondants selon les recommandations du préventionniste.

ADOPTÉ

**130-22 10- FORMATION PREMIERS RÉPONDANTS**

Il est proposé par Marc Antoine Leduc, appuyé par Albert Lacroix et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la formation pour les Premiers Répondants au montant de 200.00 \$.

ADOPTÉ

**131-22 11- RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS**

L'ouverture des soumissions pour le déneigement des chemins l'hiver a été faite mardi, le 28 juin à 11H01 par la directrice générale / greffière-trésorière, Mme Maryse Desbiens, Mme Nathalie Fréchette, coordonnatrice de loisirs et secrétariat étaient présents lors de l'ouverture.

Nous avons reçu une soumission soit :

	1 an	3 ans	5 ans
Gilles Dufault	230 946.35	206 234.96 \$	206 234.96 \$

**Considérant que** la soumission de Gilles Dufault n'est pas conforme puisqu'il manque plusieurs documents ;

Il est proposé par Dominic Turcotte  
Il est appuyé par Marc Antoine Leduc

et résolu à l'unanimité des conseillers de retourner en appel d'offres sur SEAO.

ADOPTÉ

**132-22 12- ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 556**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 556 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 364 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LES ZONES C4, C7 ET I4 EN INTERDISANT SPÉCIFIQUEMENT LES SERVICES RELIÉS AU TRANSPORT PAR VÉHICULES LOURDS**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Eugène a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire interdire les entreprises de transport par véhicules lourds dans son périmètre urbain ;

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion a été donné par Norman Heppell, le 1<sup>er</sup> février 2022 ;

**CONSIDÉRANT QUE**, le conseil municipal tiendra une consultation écrite afin d'entendre les personnes intéressées ;

IL EST PROPOSÉ PAR MARC ANTOINE LEDUC  
APPUYÉ PAR ALBERT LACROIX

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

**EN CONSÉQUENCE**, Le Conseil municipal décrète ce qui suit :

#### **PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES**

1- Le présent règlement s'intitule projet de règlement numéro 556, amendant le règlement no. 364, intitulé règlement de zonage, afin de modifier les usages autorisés dans les zones C4, C7 et I4, en interdisant spécifiquement les services reliés au transport par véhicules lourds.

2- Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une, quelconque de ses parties devaient être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

#### **PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT**

3- La grille des zones C4, C7 et I4 de l'annexe B du règlement de zonage sont abrogées et remplacées par la grille en Annexe A du présent règlement.

#### **PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES**

4- Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage.

5- Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

**ADOPTÉ**

#### **13- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CCU**

Monsieur Marc Antoine Leduc, président du comité consultatif d'urbanisme explique les 2 items qui ont été recommandés lors de la réunion du CCU du 22 juin dernier

Le conseil n'a pas adopté le procès-verbal et accepte les recommandations du CCU sur les dérogations mineures.

133-22

#### **14- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 1430, RANG BRODEUR**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure déposée ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet consiste à conserver tous les bâtiments sur le terrain, portant la superficie de bâtiment accessoire sur le terrain à 419.3 m<sup>2</sup>

**CONSIDÉRANT QUE** la superficie maximale de bâtiments accessoires d'un terrain de 5000m<sup>2</sup> serait de 160m<sup>2</sup> ;

**CONSIDÉRANT QUE** les bâtiments sont existants;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil prennent connaissance de la demande de **DÉROGATION MINEURE** soumise par le propriétaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'Urbanisme recommande au conseil municipal d'accorder la demande.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibérations du conseil,

**En conséquence,**

Il est proposé par Marc Antoine Leduc

Il est appuyé par Louiselle Trottier

Et appuyé à l'unanimité des conseillers présents;

**De** recommander au conseil d'accorder la dérogation mineure visant à conserver une superficie d'environ 419.3 m<sup>2</sup> à la condition qu'advenant une démolition volontaire ou fortuite, la reconstruction soit faite selon le règlement en vigueur à ce moment.

**Que** le propriétaire devra payer tous les frais exigés par le règlement.

**Que** selon l'article 3.1 du règlement municipal # 266, le propriétaire respecte les conditions requises pour la dérogation mineure.

Sa demande ne cause pas de préjudice à la municipalité et ne porte pas atteinte à la jouissance par les immeubles voisins de leur droit de propriété.

et résolu à l'unanimité des conseillers que la demande de dérogation mineure soit accordée visant à conserver une superficie d'environ 419.3 m<sup>2</sup> à la condition qu'advenant une démolition volontaire ou fortuite, la reconstruction soit faite selon le règlement en vigueur à ce moment.

**ADOPTÉ**

134-22

**15- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 996, RANG 11**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure déposée ;

**CONSIDÉRANT** le plan de lotissement de Marcel Dubé, arpenteur-géomètre;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet consiste à régulariser le lotissement d'un terrain ayant une superficie de 3042.3 m<sup>2</sup>

**CONSIDÉRANT QUE** ceci va à l'encontre du règlement de lotissements # 365 qui requiert une superficie de lot de 4000 m<sup>2</sup> lorsqu'un cours d'eau est à moins de 100m de distance;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil prennent connaissance de la demande de **DÉROGATION MINEURE** soumise par le propriétaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'Urbanisme recommande au conseil municipal d'accorder la demande.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibérations du conseil,

**En conséquence,**

Il est proposé par Marc Antoine Leduc  
Il est appuyé par Louiselle Trottier

Et appuyé à l'unanimité des conseillers présents;

**De recommander au conseil d'accorder la dérogation mineure;**

**Que** selon l'article 3.1 du règlement municipal # 266, le propriétaire respecte les conditions requises pour la dérogation mineure.

Sa demande ne cause pas de préjudice à la municipalité et ne porte pas atteinte à la jouissance par les immeubles voisins de leur droit de propriété.

et résolu à l'unanimité des conseillers que la demande de dérogation mineure soit accordée visant à régulariser le lotissement.

ADOPTÉ

135-22

**16- ENGAGEMENT TECHNI-CONSULTANT PROJET PRACIM ET PAVL**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet PRACIM vise à demander une subvention auprès du Ministère pour y modifier la caserne et la bibliothèque afin d'offrir tous nos services municipaux au même endroit;

**CONSIDÉRANT QUE** le service de Techni-consultant pour ce projet est en attente et que suite à une rencontre avec eux, la décision sera prise si nous devons engager leur service;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme PAVL consiste à faire une demande de subvention pour des travaux d'excavation et de pavage sur la route Curé Forcier

Il est proposé par Dominic Turcotte  
Il est appuyé par Yannick St-Onge

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager les services de Techni-consultant pour le programme de subvention PAVL au montant de 8950.00\$ plus les taxes;

Que le programme PRACIM est en attente.

ADOPTÉ

136-22

**17- DOSSIER CONSTAT D'INFRACTION 6673 89 2633**

**Considérant que** l'inspecteur en bâtiment a envoyé plusieurs avis de contravention au propriétaire;

**Considérant que** des délais supplémentaires lui ont été donnés;

Il est proposé par Yannick St-Onge  
Il est secondé par Albert Lacroix

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser notre inspecteur en bâtiment à remettre un constat d'infraction au propriétaire de l'immeuble identifié sous le numéro de matricule 6673 89 2633 et d'entreprendre toute procédure jugée nécessaire afin de s'assurer du respect de la réglementation municipale.

ADOPTÉ

137-22

**18- PROJET BOISÉ SAINT-EUGÈNE**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de subvention avait été demandée auprès du Fond de la ruralité équivalent à 50% du projet pour la conception, l'achat et les travaux du « boisé de Saint-Eugène »

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité aura une subvention de 7 310.00\$ pour ce projet;

Il est proposé par Marc Antoine Leduc  
Il est appuyé par Louiselle Trottier

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les travaux pour ce projet au montant total de 14 622.00 \$.

**ADOPTÉ**

## 19- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le Maire invite des citoyens à la période de questions.

## 20- **CORRESPONDANCE**

Diverses correspondances d'intérêt général sont lues et classées au mérite.

## 21- **VARIA**

138-22

### 21A- **NOMINATION DU PRO-MAIRE**

Il est proposé par Marc Antoine Leduc, appuyé par Louiselle Trottier et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater, M. Yannick St-Onge siège # 2, pro-maire du mois de juillet 2022 jusqu'au mois de février 2023 inclusivement;

**QUE** le pro-maire remplace le maire dans l'exercice de ses fonctions si ce dernier est absent ou que le poste devient vacant;

**QUE** le pro-maire soit aussi le représentant de la Municipalité de Saint-Eugène à la MRC de Drummond en remplacement du maire lorsqu'il sera dans l'impossibilité d'être présent;

**QUE** le pro-maire soit autorisé à signer les chèques ou effets bancaires pour et au nom de la Municipalité de Saint-Eugène en remplacement du maire avec la Directrice générale. / greffière-trésorière.

**ADOPTÉ**

139-22

### 21B- **DÉFI BOITE À LUNCH**

**Considérant que** la municipalité de Saint-Germain de Grantham à lancer un défi aux municipalités de donner un montant de 1\$ équivalent au nombre de population de notre municipalité

**Considérant que** le conseil municipal a décidé de relever le défi;

Il est proposé par Dominic Turcotte  
Il est appuyé par Marc Antoine Leduc

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner un montant équivalent au nombre de notre population soit 1186.

**Que** la municipalité avait déjà donné 400\$ pour cette cause, le conseil donnera un nouveau montant de 786.00 \$ en soutien financier au programme des p'tites boites à lunch.

**ADOPTÉ**



140-22

**22- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Albert Lacroix, appuyé par Norman Heppell et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée. Il est 20h09.

Je, Gilles Beauregard, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de véto.»

---

Gilles Beauregard  
Maire

---

Maryse Desbiens,  
Directrice générale / Greffière-trésorière